

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-0029	L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, Maire.
Date de convocation : 03/07/2026	Etaient présents : Patrick RATEL, Corinne BOURDON, Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, Benoit MORIEN, , Jean-François QUARCK, Marco GUERRA, Florent BABIN, Cédric MEHEUT, Dominique CHARPENTIER.
Date d'affichage 07/07/2026	<i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 2 Votants : 15	Absents excusés et représentés : Anne LEBEL, Radia ZOUIOUECHE. Absents : 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné) Secrétaire de séance : Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Délibération portant décision modificative n°1 au budget primitif 2026.

Le conseil municipal, après avoir autorisé la souscription de deux emprunts destinés au financement de l'achat du terrain dit « Bertin » et des travaux de voirie déjà réalisés, décide d'intégrer ces financements au budget communal. Les budgets sont ajustés comme suit :

– Section recette d'investissement :

Inscription des emprunts pour un montant total de 600 000 € ;

Correction des recettes de subvention aux montants escomptés soit une baisse de 150 000 €

– Section dépenses d'investissement :

Prise en compte des dépassements de budget relatifs au projet de nouvelle mairie (+ 140 000 €) et de voirie rue du moulin (+110 000€)

Affectation de 200 000 € à la ligne terrains nus en face de l'emprunt pour le terrain dit « Bertin ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles relatifs à l'équilibre budgétaire et aux décisions modificatives ;

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 28 avril 2026 ;

Vu les délibérations du 7 juillet 2026 autorisant la souscription de deux emprunts destinés au financement du projet d'achat du terrain dit « Bertin » et de finaliser les projets en cours ;

Considérant que l'inscription de ces emprunts au budget communal nécessite une décision modificative afin d'assurer le financement des opérations concernées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)

DÉCIDE :

Article 1 – Décision modificative

De modifier comme suit les sections d'investissement du budget 2026 de la commune :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses d'investissement		
2111 terrain nu		200 000,00
2152 installation de voirie		110 000,00
231 immobilisation corporelles en cours		140 000,00
TOTAL		450 000,00
	Recettes	
Recette d'investissement		
1323 département	150 000,00	
1681 autre emprunts		400 000,00
1681 autre emprunts		200 000,00
TOTAL	150 000,00	600 000,00

De dire que les écritures budgétaires seront réalisées conformément aux règles comptables applicables aux communes.

Article 2 – Exécution

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Patrick RATEL,
Le Maire

